

CONDITIONS GÉNÉRALES

A valider avec la mention « lu et approuvé »

Article 1 : Adhésion - Toute personne désirant adhérer à Be You Coaching devra justifier de sa majorité ou d'une autorisation parentale pour les mineurs. En outre, l'adhérent ou les représentants légaux de l'adhérent sont informés que la contre-indication à la pratique d'un sport peut avoir des conséquences graves pour la santé, que dans ces conditions il est demandé à chaque adhérent de procéder, sous son entière responsabilité, à une visite médicale préalablement à la pratique de toute activité au sein de la structure sportive.

Toute personne se voyant opposer, par son médecin, une contre indication d'une activité physique proposée, ne pourra adhérer au centre Be You Coaching.

En l'absence de fourniture de certificat médical, l'adhérent déclare décharger la SAS Be You Coaching, de toute responsabilité en cas d'accident consécutif à une inaptitude médicale.

Badge : Le badge magnétique est à 20€ payable à l'inscription. La carte est nominative, elle ne peut être utilisée par une tierce personne. Tout accompagnateur devra justifier d'un abonnement ou payer sa séance.

Article 2 : Durée et validité du contrat - Le présent contrat est valable pendant la durée correspondante au montant tarifaire au moment de sa signature . - Les séances non réalisées durant l'année de validité du contrat ne pourront être reportées au-delà de son terme sauf fourniture, par l'adhérent, avant l'expiration du contrat d'une dispense médicale ou d'un justificatif de déménagement (mutation, EDF...).

Article 3 : Paiement - Le règlement intervient d'avance et à date convenue chaque mois. A défaut de paiement à échéance ou d'exécution par l'adhérent de ses obligations, la société est autorisée à cesser immédiatement toute prestation. Pour tout paiement sur tarification annuelle par prélèvement automatique, l'adhérent ne peut interrompre les prélèvements durant les 12 premiers mois. Il pourra en revanche les arrêter à partir du 12^{ème} mois révolu en se manifestant auprès de la direction. Sans intervention de ce type le contrat sera reconduit tacitement et pourra être interrompu à tout moment sur demande expresse. En cas de volonté d'écourter l'engagement de 12 mois, une compensation forfaitaire de 100€ sera demandée pour libérer l'adhérent de l'engagement qui le lie juridiquement à nos services. Toute opposition au prélèvement bancaire contractuellement signé entraînera des poursuites judiciaires. Pour tout prélèvement rejeté faute de provision, l'adhérent devra s'acquitter du montant à l'accueil et se verra rajouter le montant des frais bancaires qui s'élèvent à 16.80€ par prélèvement rejeté.

Article 4 : Règlement intérieur - Afin de respecter le bien-être d'autrui, les locaux doivent être maintenus dans un état de propreté, avec rangement du matériel utilisé en fin de séance. L'utilisation de chaussures avec semelles blanches ainsi qu'une serviette pour l'entraînement est obligatoire. A chaque fin d'exercice, l'adhérent devra nettoyer la machine préalablement utilisée avec les produits mis à disposition - Toute manifestation de violence verbale ou gestuelle, toute dégradation matérielle ou acte de vandalisme entraînera l'exclusion immédiate de son auteur, sans lieu à aucun remboursement. - Il est strictement interdit de fumer dans les locaux de la structure (Art. R. 3511-1. du code pénal).

Article 5 : Responsabilités - L'adhérent déclare avoir parfaitement connaissance des risques liés à la pratique d'une activité sportive et renonce à rechercher la responsabilité de la société en cas de blessure. - Tout abonnement peut être suspendu à la demande du client sur présentation d'un justificatif valable, dans les cas suivants : Accident ou maladie nécessitant un arrêt de travail de plus de 15 jours - Grossesse - Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Toutes contestations et tous litiges à la présente convention, à son exécution et à ses suites, relèvent de la compétence exclusive des juridictions du ressort du tribunal de Montpellier

Article 6 : Libre accès : L'abonnement musculation donne la possibilité de s'entraîner avec un badge en l'absence du personnel les dimanche et jours fériés. Be You Coaching demande aux adhérents de ne pas utiliser les poids libres en l'absence de moniteurs. Be you Coaching recommande de pratiquer les entraînements en l'absence de moniteurs à minimum 2 personnes, au cas ou un accident aurait lieu afin que les 1er secours puissent être dispensés. Les mineurs n'auront pas accès à la salle durant ces créneaux libres, à moins d'être accompagnés par un parent majeur adhérent.